
Manifestation	Rencontre du comité « Moutier j'y tiens » à Orvin
Sujet	Votation communale du 18 juin 2017 à Moutier sur son appartenance cantonale
Date	1 juin 2017
Orateur / Oratrice	Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État, président de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ)

Le choix de la continuité plutôt que de la rupture

Chères amies et chers amis

Mesdames et Messieurs

Nous voici donc entrés dans ce mois historique pour Moutier, pour le Jura bernois, pour la République et canton du Jura.

Quel que soit le verdict que rendront nos concitoyennes et concitoyens prévôtois dimanche 18 juin, il sera enfin l'heure de tourner définitivement la page de la *Question jurassienne* – cette histoire tourmentée dont la prolongation *ad vitam aeternam* devient vraiment pénible, pour ne pas dire plus.

Qu'on le veuille ou non,

- le Jura bernois historique est né dans une Europe dévastée par les guerres napoléoniennes et a été imposé par les grandes puissances de l'époque, qui, réunies au Congrès de Vienne, confèrent en même temps à la Suisse son caractère de petite puissance neutre, statut dont nos pères sauront si bien tirer parti ;
- ce Jura bernois aura vécu quelque 160 ans, éclatant en 1974, sous les coups de ses divisions et, malheureusement aussi, reconnaissons-le, du fait du manque d'empathie de la partie alémanique de notre canton ;
- la République et Canton du Jura commémorera bientôt le quarantième anniversaire de son entrée en souveraineté, avec un bilan dont elle n'a ma foi pas à rougir, le plus jeune canton suisse étant désormais pleinement intégré dans l'édifice fédéral de notre nation ;
- le Jura bernois contemporain, issu des plébiscites des années 1974 et 1975, est bientôt partout reconnu comme ce qu'il est : un pays romand dans le canton de

Berne, fort de ses atouts économiques et dont la culture spécifique est préservée par un statut particulier qui a fait ses preuves ; mais aussi un pays romand apaisé qui, le 24 novembre 2013, a réaffirmé, et de quelle manière, qu'il avait lui tourné la page du passé et qu'il n'aspire qu'à la paix avec son voisin.

On aurait donc pu en rester là. On aurait même dû en rester là et se consacrer aux défis du temps présent.

Vous serez d'accord avec moi pour dire que ces défis sont, dans l'Arc jurassien, suffisamment cruciaux et nombreux pour que nous essayions de les relever ensemble, par le biais de coopérations confiantes, dans le respect les uns des autres.

Seulement voilà, il n'en est pas ainsi ; hélas, il nous faut attendre encore.

Car il nous faut passer par cette étape du vote communaliste, étape dont notre région ne voulait pas, mais qu'elle a concédé au gouvernement, par gain de paix.

Si le Jura bernois, par la voix de ses institutions démocratiques, au premier rang desquelles le Conseil du Jura bernois, avait dit non au vote communaliste, alors le Conseil-exécutif l'aurait refusé au gouvernement jurassien, vous pouvez me croire.

Mais nous avons dit oui, malgré nos doutes, malgré nos réserves.

Et quand je dis « nous », ce sont autant les responsables politiques jurassiens bernois que les autorités cantonales.

Nous n'avons pas dit oui parce que le vote communaliste nous semblait nécessaire. Nous avons dit oui parce que nous avons estimé qu'il fallait ce compromis dans un souci de concorde fédérale.

Si nous nous y étions opposés, jamais les autorités cantonales jurassiennes et les forces autonomistes n'auraient accepté d'aller vers un règlement définitif de la *Question jurassienne*.

Elles s'y seraient refusées parce que, à leurs yeux, le Jura bernois n'est pas un pays romand dans le canton de Berne, mais une terre occupée par un usurpateur, qui plus est parlant allemand.

Parmi les autonomistes, il y en a beaucoup pour lesquels l'hypothèse que Moutier veuille rester dans le canton de Berne est inconcevable, impensable, inadmissible – ou alors, si elle advenait, c'est parce que Berne aurait faussé le vote, parce que Berne aurait triché et menti.

Ils nous disent déjà que, dans l'hypothèse d'un non au sortir des urnes dimanche 18 juin, la *Question jurassienne* ne serait toujours pas réglée politiquement.

Nous les connaissons bien. Ce sont les mêmes qui caricaturent les Bernois en les disant lourds, un peu bêtes, envahisseurs d'un pays qui n'est pas le leur et prêts à presque tout pour conserver leur bien mal acquis.

Chères et chers amis, ne nous laissons pas irriter par ce messianisme panjurassien !

Certes, il devient fatigant de devoir l'entendre toujours et encore.

Certes, il est impossible de trouver un accord politique durable avec lui. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé.

Oui, cet irrédentisme patriotique est pesant, le climat politique jurassien bernois en souffre, mais il finira par passer, comme tant d'idéologies ont passé avant lui.

Ce qui serait dommage, c'est qu'il s'impose à Moutier dimanche 18 juin et que la cité prévôtoise s'en aille.

Voilà qui n'est pas exclu et ce serait très regrettable, vraiment dommage.

Mis nous n'en sommes pas là : j'en suis convaincu, l'issue de cette votation demeure ouverte.

Nous ferions erreur en croyant que la campagne autonomiste, pour puissante et dynamique qu'elle soit, aurait déjà partie gagnée.

- Non, Monsieur le ministre des finances du gouvernement jurassien, les Bernois ne sont pas en train de perdre pied et ils ne se résignent pas à une tactique de la terre brûlée, cherchant désespérément à éviter une défaite annoncée.
- Non, Monsieur le président de la Délégation aux affaires jurassiennes du gouvernement jurassien, Moutier ne connaît pas mieux son avenir dans le canton du Jura que dans le canton de Berne, malgré tous les engagements que vous avez pris jusqu'ici et toutes les promesses qui seront faites encore ces prochains jours.
- Non, autorités jurassiennes, Moutier n'a pas encore dit oui et, dusse-t-elle dire oui, d'autres communes jurassiennes bernoises ne seront pas à disposition en paquet-cadeau, comme vous semblez le croire pour celle de Roches, par exemple.

Chères amies et chers amis, Moutier sait pouvoir compter aujourd'hui sur de très bonnes conditions-cadres dans le canton de Berne – qui pourrait le contester ?

Le mieux que Moutier puisse espérer – je le souligne, espérer –, c'est que ses conditions-cadres ne se détériorent pas si elle devenait commune jurassienne.

Alors je vous en prie, chers ayants-droit prévôtois, sauf le respect dû aux sentiments des uns et des autres, ne vous laissez pas mettre sous pression, ne cédez pas aux passions et faites le choix de la raison !

Voilà ce que sera la réalité, une fois l'euphorie patriotique retombée :

- un transfert de commune qui coûtera cher au Jura bernois, avec toutes les réorganisations qui s'avèreront nécessaires ;
- l'arrivée d'une commune qui coûtera cher au canton du Jura, avec toutes les charges nouvelles qui s'ensuivront.

Est-ce vraiment ce qui va aider notre grande région, au nord comme au sud de la Roche Saint-Jean ?

Est-ce ce qui va la renforcer sur le plan économique ?

Est-ce ce qui va stimuler les coopérations intercantionales et mieux positionner l'Arc jurassien face au Mittelland et à l'Arc lémanique ?

Non, bien sûr.

Ici, ce soir, nous en sommes toutes et tous convaincus.

Mais, à Moutier, bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens hésitent encore.

À nous de les convaincre qu'il vaut mieux faire le choix de la continuité dans un canton de Berne qui leur garantit la pérennité de bonnes conditions-cadres, plutôt que le choix de la rupture pour un avenir certes pavé de bonnes intentions, mais qui ne tardera pas à montrer qu'il est dur autant qu'ingrat.

Chères et chers amis, il nous reste dix-sept jours pour cela.

Je compte sur vous toutes et tous !

Merci de votre engagement et de votre attention.